



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

Le Conseil municipal s'est réuni Lundi 19 février à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1. Extension centre périscolaire : Attribution du Marché de mission de coordination SPS

Mission COORDINATION SPS

NOM	Offre HT	Offre TTC
BECS	4 576.00 €	5 491.20 €
SOCOTEC	5 720.00 €	6 864.00 €
VERITAS	5 865.00€	7 038.00 €

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, Accepte l'offre de la société B.E.C.S pour environ 4 576.00 € HT soit 5 491.20 € TTC

2. Validation de l'APD des vestiaires des ateliers municipaux et des toilettes publiques pour l'aire de camping-car

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet et APPROUVE le coût de l'opération de 64 500 € HT

3. Création de postes de saisonniers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de créer 10 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de mai à septembre et fixe la durée maximum du contrat à 1 mois.

4. Subvention à la chorale sainte Cécile pour l'achat de partitions en 2018

La Chorale Sainte Cécile demande une subvention pour l'achat de partitions en 2018 pour un montant total d'environ 300 € TTC.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions, DECIDE de participer à hauteur de 40 % du coût d'acquisition des partitions estimé à environ 300 € TTC.

5. Bilan du Pays rhénan 2017 et perspectives 2018

Le bilan 2017 ainsi que les perspectives 2018 sont portés à la connaissance du conseil municipal.

6. Bibliothèque municipale : désherbage de collections

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de mettre à la réforme des livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque et Autorise la cession gratuite à Emmaüs ou le pilonnage des livres réformés. Les revues et les livres encore en bon état pourront être mises dans les 2 boîtes à livres gérées par la BMK

7. Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhéna n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 2 cessions immobilières.

Divers

Le nettoyage de printemps sera organisé le samedi 17 mars à 9h30 avec un point de rendez-vous au club house.

Le Maire

Gabriel MULLER